

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale,
le 16 novembre 2015 à 21h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Est absent à cette séance :

Siège no 4 Madame Monique Boucher

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
Dany Quirion

Monsieur Serge Vallée, directeur général - secrétaire-trésorier agit
comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la réunion du 16 novembre 2015

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour

LÉGISLATION

4. Entente concernant le règlement régissant les matières relatives à
l'Écoulement des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan
5. Soumission panneaux de signalisation
6. Pacte rural - signataire

MATÉRIAUX – EQUIPEMENTS-FOURNITURES – TRAVAUX

7. Soumission électricité terrain de soccer et aréna
8. Adhésion au portail de Québec Municipal
9. Mandat Arpenteur Géomètre (F. Carrier)

FINANCES

RAPPORT

PERSONNEL

10. Formation urbaniste
11. Contrat de Mme Payeur

LOISIRS ET CULTURE

12. Demande ABBS comité de St-Honoré
13. Support financier activité du 24 juillet 2016
14. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général déclare avoir signifié l'avis de convocation, par courriel, vendredi 13 novembre 2015 à tous les membres du Conseil municipal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2015-11-400** Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Alain Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour

LÉGISLATION

4. ENTENTE CONCERNANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES COURS D'EAU DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

- 2015-11-401** **Considérant** que la MRC de Beauce-Sartigan détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la loi sur les compétences municipales (L.Q.2005, cha.6), ci-après citée (la loi);

Considérant que la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

Considérant que l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 et 575 du Code municipal pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Considérant l'adoption de la MRC du règlement numéro 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan;

Considérant que le conseil de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley a été consulté sur cette entente;

Considérant qu'il est de l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley accepte de conclure une entente avec la MRC Beauce-Sartigan concernant le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des cours d'eau ;

Que le maire, monsieur Dany Quirion, et le directeur général, monsieur Serge Vallée, soient autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

5. SOUMISSION PANNEAUX DE SIGNALISATION

2015-11-402 **Considérant** la soumission soumise au responsable de la voirie concernant l'achat de panneaux de signalisation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil accepte la soumission pour les panneaux de signalisation au montant de 1237.48 \$ (taxes incluses).

6. PACTE RURAL - SIGNATAIRE

2015-11-403 **Considérant** qu'il y a dépôt d'une demande de subvention au pacte rural;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le maire, monsieur Dany Quirion, et le directeur général, monsieur Serge Vallée, soient autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

MATÉRIAUX – EQUIPEMENTS-FOURNITURES – TRAVAUX

7. SOUMISSION ÉLECTRICITÉ TERRAIN DE SOCCER ET ARÉNA

Sujet reporté

8. ADHÉSION AU PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL

2015-11-404 **IL** est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que la Municipalité reconduise son adhésion au Portail Québec municipal pour un montant de 280 \$ plus taxes pour l'année 2016.

9. MANDAT POUR ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

2015-11-405 **Considérant** que des dispositions doivent être prises afin d'arpenter des terrains dans le Grand Shenley dans le secteur des travaux nouvellement faits (chaînage 1+040 à 1+828).

En conséquence il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que le conseil mandate Monsieur Francis Carrier, arpenteur-géomètre, pour effectuer les travaux d'arpentage requis

FINANCES

RAPPORT

PERSONNEL

10. FORMATION URBANISTE

2015-11-406 **Considérant** qu'il y a une formation sur *l'émission de permis, certificats ou attestation : inventaire des règles à respecter* offert par le COMBEQ pour inspecteur en bâtiments;

Considérant que cette formation serait bénéfique et augmenterait les compétences de l'employé responsable de l'émission des permis;

En conséquence il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil accepte que monsieur Christian Jacques, responsable de l'émission des permis, puisse participer à la formation, ci-haut mentionné, au montant de 455.30 \$ (taxes incluses).

Que les frais de déplacement et de repas soient défrayés par la Municipalité.

11. CONTRAT MME PAYEUR

2015-11-407 **Considérant** que le maire a déposé au conseil un projet de contrat pour madame Payeur;

Considérant que les membres du conseil se sont tous montrés d'accord avec le contenu du projet de contrat;

Considérant que l'employée pourra être rencontrée par le directeur général pour la présentation du contrat;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil accepte le projet de contrat proposé par le maire :

Que le contrat soit présenté par le directeur général à l'employée.

LOISIRS ET CULTURE

12. DEMANDE ABBS COMITÉ DE ST-HONORE

2015-11-407.1 **Considérant** que l'Association Bénévole Beauce-Sartigan, Comité de St-Honoré a fait une demande de gratuité de la salle du restaurant de l'aréna dans le but de distribuer des paniers de Noël de Moisson Beauce aux familles démunies;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil accepte de prêter gratuitement la salle du restaurant de l'aréna à l'ABBS comité de St-Honoré pour leur activité caritative.

13. SUPPORT FINANCIER ACTIVITÉ DU 24 JUIN 2016

2015-11-407.2 **Considérant** la soumission faite par la Firme Planif Time pour la participation d'un artiste (Cayouche) à l'activité de la Fête nationale du 24 juin 2016;

En conséquence il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil octroie un montant de 10 000 \$ pour la participation de l'artiste Cayouche aux festivités de la Fête nationale.

14. CLÔTURE DE LA RENCONTRE

2015-11-408 Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre fin à la présente séance.

Il est 21h35.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.